

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)  
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

(par courriel à: [vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch](mailto:vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch))

Berne, 03 octobre 2024

**Prise de position de l'Association faitière nationale de l'insertion socioprofessionnelle sur le paquet de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure : modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr).**

Mesdames et Messieurs

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur le train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure.

L'association Insertion Suisse (AIS) réunit quelque 250 organisations qui aident les personnes en recherche d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Nous sommes d'avis que toutes les personnes ont le droit de bénéficier d'une formation professionnelle initiale et continue et d'avoir accès à une activité professionnelle viable. Insertion Suisse s'engage en particulier pour une insertion professionnelle et sociale réussie et durable des personnes.

### **1. Généralités**

Dans le cadre de la défense des intérêts des membres de l'AIS, nous saluons les intentions d'amélioration et les adaptations correspondantes de la loi et de l'ordonnance, mais nous constatons que les quatre mesures (introduction d'un droit de désignation « école supérieure », introduction des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure, introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible pour les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs et assouplissement de l'offre de formation continue des écoles supérieures) ne couvrent qu'insuffisamment l'augmentation de l'attractivité de la formation professionnelle supérieure. Le rapport explicatif parle de conditions comparables en ce qui concerne le financement et la reconnaissance sociale - dans ce sens, les filières de formation pour étudiants devraient également bénéficier d'incitations telles que des mesures de réduction des coûts (taxes d'études), afin que l'académisation de la société soit considérée comme moins « souhaitable » et

que l'économie puisse disposer de la main-d'œuvre qualifiée souhaitée, formée par la pratique professionnelle, et ce également dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

L'association faîtière Insertion Suisse soutient en outre le consensus au sein du partenariat qui doit prendre en compte les approches de solution pour l'ensemble de la formation professionnelle supérieure.

Une meilleure visibilité grâce à la protection de la dénomination, une plus grande attractivité grâce aux compléments au titre et la possibilité de passer les examens en anglais peuvent très bien contribuer à l'objectif par le biais du projet de loi, mais en ce qui concerne la flexibilisation de l'offre de formation continue (études postgrades EPD ES) sans reconnaissance de la Confédération, AIS demande des prescriptions minimales contraignantes au niveau légal (par ex. des solutions transitoires).

## **2. Commentaire sur l'introduction d'un droit de désignation « école supérieure ».**

AIS souhaite retenir que les examens fédéraux (tels que les examens professionnels d'accompagnateur/trice socioprofessionnel/le et de job coaching) doivent également être renforcés, afin que ces cours préparatoires ne soient pas supplantés par la visibilité de la formation professionnelle supérieure. Une délimitation claire par rapport aux offres de formation non reconnues au niveau fédéral doit être rendue plus visible, afin que les étudiants puissent percevoir des délimitations claires des offres.

AIS soutient également la procédure de pilotage par le biais des plans d'études cadres, afin que les organisations du marché du travail et les prestataires de formation établissent ensemble des diplômes reconnus au niveau fédéral, qui sont également exigés et nécessaires par les employeurs.

## **3. Commentaire concernant l'introduction des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure**

Pour AIS Suisse, en tant qu'association faîtière nationale d'organisations actives dans le domaine de l'insertion professionnelle et en tant que partenaire d'importance systémique pour l'insertion des personnes sur le premier marché du travail, l'augmentation de l'attractivité de la formation professionnelle supérieure, l'orientation vers le marché du travail ainsi que le maintien de la logique de pilotage actuelle sont d'une importance centrale.

Avec l'académisation croissante dans notre société, les mentions de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » sont attrayantes. Ils soulignent et mettent en valeur les diplômes du niveau tertiaire et ont ainsi un effet de signal, ceci en ce qui concerne les compléments au titre et non en tant que titres proprement dits, afin que les désignations spécifiques d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure soient conservées. Nous estimons qu'il est important de conserver ces compléments de formation spécifiques aux offres de formation orientées vers le marché du travail. L'introduction des suppléments au titre indique un rapprochement et en même temps une délimitation par rapport à la formation supérieure. AIS soutient en principe ce projet de loi. Nous soulignons également la délimitation par rapport aux diplômes de l'enseignement supérieur, mais le passage aux nouveaux compléments au titre doit être bien accompagné en termes de communication, afin que toutes les parties prenantes comprennent l'idée sous-jacente

des compléments au titre ainsi que leurs applications et qu'elles soient sanctionnées en cas d'infraction et d'utilisation non autorisée, comme le prévoit la loi.

#### **4. Commentaire sur l'introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible pour les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs**

AIS Suisse salue l'introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible pour les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs, car la mission des organisations dans le domaine de l'intégration professionnelle est largement soutenue et les personnes issues de l'immigration ou titulaires de diplômes universitaires internationaux peuvent ainsi bénéficier d'un accès facilité au niveau tertiaire, ce qui, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, témoigne de l'ouverture et de la volonté d'attirer ces talents hautement qualifiés, mais aussi de les retenir et de les intégrer dans le marché du travail, et de ne pas les exclure par la langue d'examen.

#### **5. Commentaire sur l'assouplissement de l'offre de formation continue des écoles supérieures**

AIS salue avec des réserves l'initiative visant à assouplir l'offre de formation continue des écoles supérieures (études postgrades EPD ES). Les réserves portent sur le cadre réglementaire afin de garantir la qualité et l'équité du système de formation.

##### *5.1 Offre de formation continue par les écoles supérieures*

AIS met l'accent sur la qualité des diplômes reconnus au niveau fédéral et veut la garantir. Les organisations d'insertion professionnelle travaillent dans le domaine social, avec des groupes de personnes vulnérables et il est dans l'intérêt public de proposer des formations de qualité et de garantir la sécurité, l'efficacité et aussi l'efficacité à long terme dans ce domaine.

##### *5.2 Définition claire des conditions pour les offres de formation continue des ES*

AIS se réfère ici à l'ordonnance sur les conditions minimales (OCM-ES) des écoles supérieures selon l'art. 29 al. 3bis, AIS demandant que le texte de loi avec le terme « peut » soit remplacé par « fixe ». Des prescriptions minimales définies garantissent des classifications qui sont réglementées de manière contraignante et AIS demande en outre que cela se fasse en collaboration avec les organisations et les organismes responsables. Une solution transitoire au niveau législatif devrait également être envisagée afin que les prestataires d'EPD ES existantes aient suffisamment de temps pour s'adapter progressivement aux nouvelles exigences tout en maintenant la qualité. Cette procédure permettrait aux structures déjà existantes de continuer à maintenir des standards élevés, de se mettre à jour et de favoriser en même temps une promotion des offres de formation continue.

##### *5.3 Pas de concurrence entre les offres de formation continue ES et les examens professionnels (EP) et les examens professionnels supérieurs (EPS).*

Troisièmement, il est essentiel que les offres de formation continue ES n'entrent pas en concurrence avec les examens professionnels (EP) et les examens professionnels supérieurs (EPS), en particulier dans les domaines où des EP ou des EPS existent déjà. Si les écoles supérieures introduisent de nouvelles offres de formation continue plus étendues (comme les formations continues des hautes écoles spécialisées avec CAS, DAS, MAS), cela doit être justifié et en accord avec les organisations du monde du travail. Une concurrence au sein du secteur affaiblirait l'ensemble du système, ce qui

doit absolument être évité. L'introduction de nouvelles offres de formation continue devrait viser à maintenir un équilibre entre toutes les offres formelles et non formelles.

En intégrant ces recommandations, nous avons la conviction que la flexibilisation proposée pourra effectivement répondre aux besoins du marché du travail tout en garantissant le maintien d'une structure claire de la formation professionnelle supérieure. Nous estimons que la flexibilisation de l'offre de formation continue pourrait même avoir un effet catalyseur pour accroître la notoriété de la formation professionnelle supérieure, à condition que des règles précises et contraignantes soient mises en place.

Nous vous remercions pour la prise en compte de notre prise de position et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations



Sepala Megert

Secrétaire général d'insertion suisse